

Ville d'Annemasse
Direction Générale
MP/EM/222451

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le seize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse

Présents : MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

Absents représentés :

Madame Geneviève CHATEL
Madame Josette LEPAGE

Mandataires :

Madame Nicole DENTI
Madame Bénédicte GUERINOT

Absents excusés :

Absents : Madame MAYCA

Secrétaire de Séance : Monsieur MINCHELLA

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- * Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » au 1^{er} octobre 2008

Marchés par procédure adaptée :

- * Conservatoire de Musique – travaux de mise en conformité de l'alarme incendie :
 - Lot n°1 « alarme incendie, éclairage de sécurité et d'ambiance » : SN SOGELEC (74) – Montant : 55.296,16 €TTC
 - Lot n°2 « faux plafonds » : Espace Plafonds Cloisons (74) – Montant : 9.662,49 €TTC
- * Maison des Sports : mise en valeur de l'éclairage extérieur (marché complémentaire) confiée à l'entreprise GRANDCHAMPS FRERES (74) – Montant : 42.102,78 €TTC
- * Rénovation de trois logements communaux sis 32 bis rue du Salève (mis à disposition des artistes en résidence de Château-Rouge suite à la démolition de la villa rue Bastin) – marché de maîtrise d'oeuvre confié au groupement MOENNE LOCCOZ (74) (architecte mandataire) / JG FAVRAT (74) – Montant : 14.352 €TTC
- * Réorganisation du marché forain : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet A.I.D. Observatoire (69) dans le cadre des actions FISAC – Montant : 33.966,40 €TTC – Prix de la réunion supplémentaire (dans la limite de 6 réunions maximum) : 850 €HT

Communications :

Monsieur le Maire: « Le quorum est atteint, je suis donc en état d'ouvrir le Conseil Municipal. Je vous redonne d'abord très rapidement, quelques informations concernant des manifestations importantes pour notre Ville:

- *D'abord, je voulais vous dire que les informations que je vous ai données lors du dernier Conseil Municipal concernant les travaux restent totalement valables. Il n'y a pas de nouveau retard, nous pouvons nous en féliciter. Le temps est avec nous. Et en particulier, vous avez pu le constater, la **rue des Vétérans** a été ouverte conformément à ce que nous avons annoncé.*
- *Le **parking Montessuit** sera bien inauguré et ouvert officiellement le vendredi 24 octobre. Bien évidemment, les habitants d'Annemasse et en particulier tous les Elus sont invités à cette ouverture officielle, qui aura lieu le vendredi 24 octobre à 12 heures. Pour la presse, les associations et les commerçants, une visite privée de ce parking est organisée le vendredi 17 octobre à 12 heures, c'est-à-dire une semaine auparavant. Vous êtes aussi, Mesdames et*

Messieurs les conseillers municipaux, invités à cette première visite du parking, le vendredi 17 octobre à 12 heures.

- *Je voudrais aussi vous annoncer que le vendredi 24 octobre à 17 heures, il y a à Martin Luther King, l'inauguration d'une exposition concernant à la fois Martin Luther King et Michel Servet. Nous avons voulu rassembler les deux personnages, qui, à des époques très différentes, ont marqué la défense des libertés. Cette manifestation sera inaugurée le vendredi 24 octobre à 17 heures.*

Je voudrais aussi que vous puissiez noter sur votre agenda, pour ne pas les manquer, trois évènements importants:

- *D'abord, un séminaire (pour les Elus cette fois, l'ensemble des conseillers municipaux), sur le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise concernant l'économie à l'échelle du franco-valdo-genevois et qui se tiendra le 13 novembre de 10 heures à 16 heures. Je n'ai pas encore le lieu.*
- *Et puis, toujours au niveau des élus, en ce qui concerne les séminaires de réflexion, il y en a un autre le 10 décembre de 17h30 à 21h00. C'est un séminaire concernant le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale); en particulier pour les nouveaux Elus qui n'ont pas participé à l'élaboration et au vote de ce schéma, lors du mandat précédent. Mais bien évidemment, les anciens sont aussi invités à venir.*
- *Et enfin, il y a aussi (vous l'avez dans vos documents), le mardi 18 novembre, l'inauguration de la fête de la science, organisée plus particulièrement par la MJC de Romagny.*

Et puis, je vous rappelle que les 28, 29 et 30 novembre, une très importante manifestation, là aussi à l'échelle du franco-valdo-genevois, aura lieu à Martin Luther King. C'est le Salon des Métiers de l'Humanitaire (ouvert à toute la population et en particulier aux lycéens et étudiants de l'ensemble du franco-valdo-genevois). L'inauguration officielle est prévue le samedi 29 à 10 heures.

Voilà quelques éléments qui me semblaient importants de noter.

J'ai quelques procurations. Celle de Monsieur Rigaud qui, jusqu'à son arrivée, donne procuration à Patrick Foing. J'ai Madame Chatel qui donne sa procuration à Madame Denti, et Madame Lepage qui donne sa procuration à Madame Guérinot. »

Questions inscrites à l'ordre du jour :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Monsieur Eric MINCHELLA est nommé secrétaire de séance.

*** Approbation des Procès-Verbaux des séances du 22 Mai et 19 Juin 2008**

Aucune remarque n'étant formulée, ces Procès-Verbaux sont approuvés à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

1 | **Délégation de Services Publics – rapports d'activités 2007 :**

La loi impose aux délégataires des services publics de produire chaque année un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société S.A.G.S (Société Annemassienne de Gestion du Stationnement) n'a pas été en mesure, pour des raisons techniques, de produire dans les délais, le rapport annuel sur la délégation de service public du stationnement payant. Ce rapport sera transmis au conseil municipal lors de la séance du mois de novembre.

- **Casino :**

Rapporteur : M. Becquet

L'activité du Casino d'Annemasse, érigée par la Loi en mission de Service Public, a fait l'objet d'une délégation de service public.

L'exploitation proprement dite des activités du Casino (jeux et effort artistique notamment) a été confiée par la ville, autorité délégante, à la Société du Grand Casino d'Annemasse (SAGCA) société délégataire, par une convention du 17 octobre 1993 pour une durée de vingt ans.

Le contrôle de la collectivité sur l'activité du délégataire étant un trait caractéristique des délégations de service public, la loi impose au délégataire de produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

***Monsieur Becquet:** « C'est donc le premier dossier dont il est question. L'activité du casino d'Annemasse, qui je vous le rappelle est érigée par la loi en mission de service public à fait l'objet d'une délégation de service public.*

L'activité de casino comprend une activité principale: les jeux et d'autres activités annexes : la restauration, spectacle, et une activité dont la gestion est confiée à une société de droit privée: le « groupe Partouche ».

Outre des recettes qui alimentent le budget de la Ville, le casino d'Annemasse joue un rôle important par sa contribution au développement touristique, et le financement du festival « Dansez! », qui est organisé par le centre culturel Château-Rouge. Le fonctionnement de l'établissement, qui est très encadré, donne entière satisfaction. Le casino d'Annemasse se classe au seizième rang des 194 casinos français. Il a perdu deux places par rapport au classement national 2005-2006; alors qu'il y avait à l'époque 193 casinos en exploitation. Les recettes perçues par la Ville au 1er octobre 2008 se sont élevées à 2.678.600,00 contre 3.169.500,00 euros au 1er octobre 2007, soit une baisse de 490.919,00 euros. Les recettes réellement perçues au titre de l'année 2007 ont été de 4.800.000,00 euros. La baisse touche aussi bien les jeux que la restauration et les spectacles.

Alors, plusieurs facteurs:

- l'interdiction de fumer dans les lieux confinés,
- la généralisation du contrôle aux entrées,
- la crise importante du pouvoir d'achat,
- la concurrence des établissements suisses et de proximité (Saint-Julien notamment),
- le casino en ligne qui commence à être un sérieux concurrent. »

Monsieur le Maire: « Merci. J'ajoute simplement que les propos rapportés par Monsieur Becquet auront des conséquences sur les ressources mêmes de la Ville. Nous l'avons déjà vu dans le compte administratif et au moment du BS, il est vrai que c'est une ressource importante. Mais je crois qu'il faut le dire: il y a une baisse, mais il reste encore une bonne ressource, une ressource satisfaisante. Heureusement que dans une période de crise comme celle dans laquelle nous entrons, nous avons encore cette ressource qui nous permettra de faire face à beaucoup de nos obligations ou de nos projets. »

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Benoist: « Simplement, je crois qu'il faut quand même insister de manière permanente sur la fragilité de cette ressource. Alors j'entends que vous vous félicitez parce qu'elle continue d'exister, mais je crois que les menaces continuent également d'exister et de peser sur cette ressource. »

Monsieur le Maire: « Les menaces continuent d'exister, nous en sommes tous les jours conscients. Le fait d'avoir une baisse de 20% montre bien qu'il fallait, qu'il faut être prudent en permanence. Mais rassurez-vous Monsieur Benoist, nous partageons le même souci. »

Monsieur Augusto: « Je crois que c'est très important cette baisse du casino. C'est une ressource qui va manquer à la Ville, incontestablement. Je crois que c'est un problème et qu'il faudra regarder à long terme, préparer et aménager toutes les entreprises qui voudront venir chez nous, les accueillir, et tout faire pour qu'elles y restent. C'est très important. J'aurai l'occasion de vous mettre une question au prochain Conseil Municipal à ce sujet, sur un sujet que j'ai découvert quelques semaines ou quelques jours en arrière. Je crois qu'il ne faut pas se gargariser, il faut être très prudent, c'est quelque chose de très important. Entre 10 et 12% de baisse, je crois que cela ne va pas s'améliorer, bien au contraire. Avoir un tissu économique et tout faire pour que les entreprises viennent et restent chez nous, c'est très important. »

Monsieur le Maire: « Je partage complètement ce que vous dites Monsieur Augusto, d'autant plus que personne ici n'a sauté de joie à la lecture du rapport de Monsieur Becquet. C'est bien évident, j'ai dit toute l'inquiétude que l'on pouvait avoir. Je voudrais faire remarquer que la bataille pour l'économie est une bataille importante, mais qu'aujourd'hui, chaque fois qu'une entreprise s'installe, elle a une taxe professionnelle et que cette taxe professionnelle va sur l'intercommunalité. Donc, ce n'est pas une ressource de la Ville, il s'agit bien d'une ressource des collectivités locales; on a des projets communs. Mais le développement économique est une responsabilité dans laquelle la Ville prend toute sa place. La preuve, c'est qu'il y a une adjointe chargée de l'économie. Mais c'est une compétence intercommunale, ce qui n'empêche que bien évidemment, si vous souhaitez une question à ce sujet, nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain conseil. »

Monsieur Becquet: « Simplement Monsieur le Maire, je voudrais réaffirmer une bonne fois que nous sommes tout à fait conscients et prévoyants face à ces recettes du casino et nous anticipons dans nos prévisions de budget cette baisse du casino. »

Vu l'avis favorable du 9 octobre 2007 de la commission consultative des services publics locaux,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,

PREND ACTE du rapport susvisé.

- Aérodrome :

Rapporteur : M. Boucher

Il est rappelé que dans le cadre d'une délégation de service public, l'article L. 2224 5 du Code Général des Collectivités Publiques indique qu'il doit être présenté à l'assemblée délibérante un rapport annuel retraçant la gestion du service délégué.

La gestion de la plate-forme aéronautique d'Annemasse ayant été déléguée à compter du 1^{er} janvier 2001 au délégataire SARL Marcel BRUCHON, un compte-rendu technique et financier doit être réalisé.

Monsieur Boucher: « Ce rapport a été étudié à la commission consultative du 9 octobre.

Même s'il s'agit du rapport d'activités 2007, je ne peux que vous rappeler à tous ce dramatique accident qui a eu lieu cet été et qui a eu pour victimes des jeunes fréquentant l'aérodrome d'Annemasse.

Plus positivement, cette année 2008 a vu un apaisement entre des liens un peu tendus, notamment entre la commune de Vétraz-Monthoux et l'aérodrome, par la signature d'une convention relative aux limitations d'activités les dimanches et jours fériés. Cette convention a été signée en présence de l'ensemble des maires concernés, Monsieur le Maire d'Annemasse, Monsieur le Maire de Cranves-Sales, Monsieur le Maire de Ville-la-Grand et Madame le Maire de Vétraz-Monthoux. Je pense qu'une amélioration s'est passée dans les relations entre la commune de Vétraz-Monthoux, qui est plus directement dans les nuisances de l'aérodrome, et la plate-forme de l'aérodrome.

Concernant le rapport d'activités 2007, le fonctionnement de la plate-forme, dont la gestion a été déléguée à la SARL Marcel Bruchon, qui emploie 17 personnes et donne entière satisfaction. La réalisation du balisage des pistes fonctionne normalement et apporte une amélioration considérable au niveau de la sécurité.

Le trafic des avions basés et non basés reste constant: 30 778 mouvements ont été comptabilisés. On note une légère évolution des avions non basés, ce qui confirme une progression du trafic d'aviation d'affaire et de tourisme. Si la saturation de l'aéroport de Genève laisse à penser une possible délocalisation sur Annemasse de l'aviation légère, les capacités d'accueil et les infrastructures de la plate-forme limitent cette éventualité.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'accident survenu cet été n'a pas dissuadé (information exprimée par Monsieur Gonnet) les candidats aux stages, de plus en plus nombreux sur la plate-

forme.

En ce qui concerne l'aspect financier, l'exploitation 2007 laisse apparaître un bénéfice de 57.035 euros, ce qui est légèrement inférieur au bénéfice réalisé en 2006, alors que l'exercice 2005 avait été déficitaire pour un montant de 33.008 euros. Cette amélioration de la situation résulte de la refonte des tarifs intervenue en 2005 et de la classification des relations entre l'aéroclub, la SARL délégataire du service public. »

Monsieur le Maire : *« Je voudrais ajouter (et cela fait partie de l'échange que nous venons d'avoir concernant l'économie), aujourd'hui, quand on discute avec un certain nombre d'investisseurs, la présence de cet aérodrome est un atout de développement économique. C'est un des points pour lequel nous y tenons beaucoup. Je crois que la bonne santé de son fonctionnement est une nouvelle intéressante. »*

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Augusto: *« Il est vrai que c'est un atout, mais il faudrait peut-être penser à aller un peu plus loin pour amener tous les atouts. Aujourd'hui, son fonctionnement marche, mais je crois que l'on peut faire plus. »*

Monsieur le Maire: *« Sachant que le « plus » peut être facteur de nuisances importantes; et nous avons aussi à tenir compte du juste équilibre entre l'exploitation de l'aérodrome et les nuisances pour les riverains. Par exemple, nous nous sommes toujours opposés, et nous continuerons à nous opposer à l'exploitation de nuit de cet aérodrome, car les nuisances seraient trop importantes. Ce que disait Monsieur Boucher en ouverture de son rapport (c'est-à-dire la discussion extrêmement positive que nous avons eue), chacun est conscient de l'importance de l'aérodrome. J'ajoute que dans ce travail, il y avait également un certain nombre d'associations présentes. »*

Monsieur Pirat: *« Je voulais juste intervenir sur la question du développement d'un aéroport en plein milieu urbain. Je crois que, au titre de représentant des Verts d'Annemasse, nous nous y opposons. »*

Monsieur le Maire : *« Est-ce que quelqu'un a dit Monsieur Pirat, qu'il voulait un aéroport en milieu urbain à Annemasse? Personne. Vous avez dit que vous étiez contre mais personne a dit qu'il était pour. C'est peut-être votre ancien groupe. D'ailleurs, nous reviendrons sur les groupes parce que pour moi, pour l'instant, vous êtes élu sur la liste élue par Monsieur Vigny. On y reviendra tout à l'heure. Y a-t-il d'autres remarques concernant l'aérodrome? Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport et de passer au rapport concernant Château-Rouge. »*

Vu l'avis favorable du 09 octobre 2008 de la commission consultative des services publics locaux,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,

PREND ACTE du rapport susvisé.

- Château Rouge :

Rapporteur : Mme Derôme

Dans le cadre de la délégation de service public, les missions confiées à l'association Relais Culturel de Château-Rouge par la Ville portent sur la diffusion de toutes les disciplines de spectacles vivants en collaboration avec les acteurs de la vie culturelle locale.

Pour la saison 2007/2008, le centre culturel de Château-Rouge a vu le nombre d'abonnés (+25%) et d'abonnements (+30%) augmenter très fortement,

cette augmentation est due en grande partie au succès de la nouvelles formule d'abonnement jeune public (261 abonnements supplémentaires soit +25%).

Toutes les autres catégories (adhérents simples, bénévoles, collectivité, studio, Villa du Parc, etc.) sont en nette progression, à l'exception des abonnements de moins de 20 ans.

Malgré l'augmentation des abonnements, la fréquentation globale est légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Cette légère baisse de la fréquentation s'explique certainement par le fait que les abonnés ont pris des abonnements avec moins de spectacles (crise du pouvoir d'achat).

Pour la saison 2007/2008, il a ainsi été dénombré 49611 entrées pour toutes les activités de Château-Rouge y compris les manifestations organisées en collaboration avec d'autres structures. Pour la même période, il a été dénombré 1625 abonnés contre 1294 l'année précédente, soit une hausse de 25,6%.

En ce qui concerne la situation financière, l'exercice de la saison 2007/2008 fait ressortir un résultat positif de 6.364 euros.

Au niveau du financement, il y a lieu de préciser qu'à l'avenir, le Centre Culturel Château-Rouge ne recevra de subvention au niveau local que de la Ville d'Annemasse et à un degré moindre du département et de la région, alors qu'il était auparavant financé, de manière importante, par Annemasse Agglo pour des opérations particulières. En effet, Annemasse Agglo ne peut plus accorder d'aide puisque la compétence « culture » ne lui a pas été transférée.

Monsieur le Maire: *« Si je me permets, Château-Rouge est un outil culturel d'une très très grande qualité, et qui assure un très fort rayonnement d' Annemasse et de son agglomération. Alors, vous pourriez me dire: « Pourquoi n'est-ce pas un outil d'agglomération? » Et bien, c'est parce que dans le cadre des transferts de compétences, la culture est restée au niveau communal; en sachant quand même que la subvention qui était versée par l' Agglo est aujourd'hui déduite de la compensation concernant la taxe professionnelle. Ce qui est pour la Ville une « opération blanche », c'est-à-dire que nous prenons en charge cette subvention et l' Agglo ne nous la reprend pas d'un autre côté. Mais il est vrai que seule la Ville financera.*

Je voudrais dire aussi que le nombre d'entrées reste autour de 50.000, ce qui est considérable. Vous savez, il y a des ratios que l'on donne pour les structures culturelles de ce genre, et l'on dit que quand une structure culturelle se trouve dans une agglomération, elle doit au moins avoir un nombre d'entrées annuelles correspondant au nombre d'habitants de la ville-centre. C'est-à-dire que l'objectif serait atteint s'il y avait 30.000 entrées, et nous sommes à 50.000, nous voyons bien l'impact de cette structure. Je me réjouis aussi du fait que le public évolue beaucoup, ce n'est pas le même public. Et le rôle notamment joué par les musiques fait que l'on a un public jeune important, un public très divers et petit à petit le ressenti culturel de Château-Rouge touche l'ensemble de la

population, même s'il reste encore des efforts à faire car il y a encore des barrières qui ne sont pas levées. Mais je suis très satisfait de l'impact de Château-Rouge en termes culturel et d'image de notre Ville. »

Monsieur Vigny: « Je constate une nouvelle fois que la masse salariale prend + 10%. Je vous avais déjà fait la remarque sur le budget supplémentaire. Donc c'est une dérive que je constate chaque fois que l'on analyse des budgets, cette masse salariale augmente. Je pense qu'il serait souhaitable d'y faire très attention, car effectivement les budgets deviennent de plus en plus serrés et je suis très surpris que systématiquement on constate une hausse sur les budgets de la masse salariale. »

Monsieur le Maire: « Le constat est exact, mais je vous rappelle que Château-Rouge est une délégation de service public, c'est-à-dire que nous n'avons aucun contrôle sur le personnel. C'est la structure Château-Rouge qui embauche, elle gère « à ses risques et périls », c'est-à-dire qu'elle établit un programme qui correspond à la charte que l'on a politiquement voté dans cette assemblée. Il y a une programmation qui est de la responsabilité des professionnels de Château-Rouge, et ils élaborent à partir de là un budget, et ce budget comprend la masse salariale. Nous, nous versons une subvention qui n'est pas pour payer la masse salariale mais qui est bien évidemment globalisée. Donc, c'est de la responsabilité même de chaque structure de maîtriser sa masse salariale. La Ville n'intervient absolument pas. Château-Rouge, comme l'aérodrome, le casino est une structure autonome. »

Monsieur Vigny: « Je veux cependant vous dire que quand vous votez la subvention, vous faites en sorte que le budget soit équilibré. Je connais à peu près le fonctionnement. De facto, vous avalisez l'embauche ou la masse salariale supplémentaire. Je ne dis pas que vous êtes partie prenante. »

Monsieur le Maire: « Non, nous n'avalisons qu'une chose: c'est le cadre général que nous avons voté dans le Conseil Municipal qui définit ce que nous attendons d'une structure de ce genre; en termes de spectacles, de nombre de personnes, d'interventions extérieures, de recherche de publics nouveaux, de qualité, de variété. Voilà ce que nous définissons. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous faire parvenir le document de base qui a été adopté par l'ancien Conseil Municipal en 2007. A partir de là, nous avons cinq ans puisque la délégation est sur cinq ans, pour atteindre les objectifs. Château-Rouge nous présente un budget, ce budget c'est lui qui l'élabore; et bien évidemment nous ne sommes pas mesure de dire s'il emploie un employé de trop. Simplement, nous estimons qu'en général les emplois sont liés au spectacle et en particulier à une programmation la plus large possible. S'il y avait une dérive, nous le signalerions. Mais, une nouvelle fois, sur les cinq années, sauf rupture de contrat, c'est une gestion autonome par chaque association ayant obtenu la délégation. Ceci étant, sur la maîtrise de la masse salariale, je vous rejoins. »

Monsieur Vigny: « Je vous félicite d'avoir fait construire un outil de cette qualité, qui fait honneur à Annemasse. Mais il est bien dommage que vous n'ayez pas poursuivi les trois places dans la même ambition. »

Monsieur le Maire: « Que l'on n'ait pas poursuivi quoi? Excusez-moi, je... »

Monsieur Vigny: « ... les trois places dans la même ambition! »

Monsieur le Maire: « Je ne vois pas bien le rapport. Simplement je peux vous dire qu'aujourd'hui la réalisation de Château-Rouge n'est pas terminée. Nous avons l'avenir devant nous, pourrions-nous le faire? Je n'en sais rien, mais nous avons l'objectif de le faire. La rénovation de la grande

salle qui date de 1980 (elle va avoir 30 ans), nous avons besoin de la rénover. Nous avons été non pas prudents mais réfléchis dans la réalisation par étapes de structures extrêmement chères. Moi je veux bien que l'on fasse les trois places d'un seul coup, mais très franchement, je ne sais pas comment nous fonctionnerions dans Annemasse et je ne sais pas surtout comment nous le payerions. Donc, nous allons faire les trois places, nous les ferons les unes après les autres; de manière rapide mais progressive, et en fonction des ressources de la Ville. Je sais que vous serez à nos côtés pour faire les bons choix budgétaires. »

Vu l'avis favorable du 09 octobre 2008 de la commission consultative des services publics locaux ci-annexé,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Derôme,

PREND ACTE du rapport susvisé.

- Réseau câblé :

Rapporteur : M. Minchella

Monsieur Minchella: « *Le réseau câblé qui est une DSP qui fonctionne moyennement. »*

La Ville d'Annemasse a délégué en vertu d'un contrat de concession conclu en 1998, à la Société UPC devenue NOOS/NUMERICABLE, l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé ainsi que la distribution de services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Le délégataire s'était engagé contractuellement à réaliser un total de 12.091 prises. Or, à ce jour, seulement 5.580 prises ont été livrées, pour 334 abonnements.

Arguant de l'entrée en vigueur de l'article 134 de la loi du 09 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle qui a supprimé, pour l'avenir, la clause d'exclusivité dont il était bénéficiaire jusque-là, le délégataire a demandé à la Ville la requalification du contrat de délégation en autorisation d'occupation de domaine public ce qui lui aurait permis d'échapper au contrôle de la collectivité et, par là même, à ses obligations contractuelles.

Le délégataire a été mis en demeure de respecter ses engagements initiaux. Plusieurs rappels lui ont été adressés.

La Société Numéricable n'a toujours pas fourni un calendrier de reprise et d'achèvement des travaux.

La Ville d'Annemasse, qui peut sanctionner le délégataire de pénalités de retard dans la réalisation des infrastructures, envisage de porter l'affaire devant le tribunal pour imposer au délégataire le respect de ses obligations.

Monsieur Minchella: « *C'est une DSP essentielle, je vous refais donc un très rapide historique:*
- 1998: signature avec un premier délégataire: CITE INTERACTIVE

- 2000: CITE INTERACTIVE devient UPC
- 2005: La société UPC est rachetée et devient NOOS

Et NOOS a été racheté par NUMERICABLE, ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul opérateur en France; ce qui veut dire qu'en cas de cessation de l'exploitation de la DSP, il n'y a pas d'exploitant possible. Nous sommes passés d'un monopole public à un monopole privé en quelques années. C'est ce qui rend les choses compliquées.

En plus, le point important qui vous est indiqué au milieu du document communiqué, c'est la fameuse requalification du contrat de DSP en occupation de domaine public. L'opérateur de l'époque n'a cessé d'essayer d'échapper à la DSP pour simplement pouvoir câbler à sa guise, et pour échapper au contrôle de la Ville, en expliquant qu'il attendait la retranscription d'une directive européenne. En attendant, il pensait que la DSP n'existerait plus, et que la directive européenne lui permettrait de faire ce qu'il voulait. Il se trouve qu'entre temps, c'est-à-dire deux ou trois ans après, la directive européenne a été retranscrite et n'a pas mis fin à la DSP; la DSP est toujours valable. Le délégataire ne respecte pas son engagement. Nous sommes en train d'étudier la possibilité d'aller en justice. Je précise que la société Numéricable s'est manifestée auprès de nous et les rapports entre nous sont dorénavant de bien meilleure qualité que ceux que nous avons avec UPC, qui refusait la négociation. Nous avons donc bon espoir de sortir de ce conflit avec une concertation intéressante. Je rappelle que tous les conflits durs avec des délégataires se sont mal terminés; c'est-à-dire que cela se termine par des procédures juridiques interminables. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoist

Monsieur Benoist: *« C'est malheureux de constater aujourd'hui que ce « plan câble » est un échec complet. Je crois que ça ne peut réjouir ici personne parce que le câble; à un moment en tout cas, et quand la Ville s'est engagée dans cette délégation de service public, le câble apparaissait comme la solution rationnelle, raisonnable, d'une part au transport des images, et d'autre part au transport des informations donc tout ce qui constitue les réseaux haute vitesse et très haute vitesse. Malheureusement c'est un échec. Alors franchement, je me demande si compte tenu du néant de résultat auquel le délégataire est parvenu, parce que 334 foyers, je crois, c'est un chiffre totalement ridicule. Donc devant ce néant de résultat, est-ce que le risque judiciaire paraît démesuré? Personnellement, je pense que non. Il n'a pas rempli ses obligations, il faut en tirer les conséquences contractuels et il faut donc effectivement le faire sanctionner, chercher la sanction, puisqu'ici manifestement, il n'a pas exécuté ses obligations, et il met la Ville dans une grande difficulté.*

Par ailleurs, il faut d'ores et déjà réfléchir à d'autres développements, et réfléchir à d'autres possibilités de faire développer des infrastructures qui seront nécessaires pour l'avenir. Parce que là, en matière de réseau très haute vitesse, il emprunte les mêmes voies, les mêmes canaux. Ce sont des gaines techniques qui sont dans le sol et dans lesquelles on peut faire passer des tas d'informations.

Je crois qu'ici, nous sommes dans une situation qui va être de plus en plus difficile sur le plan économique. L'argument d'être une ville câblée pour les très hautes vitesses, c'est un argument majeur et il faut dès à présent se mettre à l'étudier et étudier toutes les solutions techniques.

Alors je résume:

- *Premièrement, il faut se tourner vers le futur et l'avenir pour engager tout ce qui doit être engagé sur ce créneau qui est un créneau extrêmement important pour l'économie et pour l'avenir de la Ville*

- Deuxièmement, il faut tirer le bilan d'une opération désastreuse et qui nous met en prise avec un délégataire qui n'a pas exécuté ses obligations.»

Monsieur le Maire: *« Je reviendrais dans un instant sur un point très important de votre intervention concernant le très haut débit. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Joulaud

Monsieur Joulaud: *« Il a anticipé ce que je voulais dire. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Minchella et Monsieur Peugniez.

Monsieur Minchella: *« Alors, je précise que la DSP porte bien sur la distribution de la télévision, et pas sur le reste, donc on ne parle pas ici ni d' internet ni du téléphone. On n'est pas dans cette logique là.*

Sur la défaillance du délégataire, c'est évident. Simplement, encore une fois je redis ce que j'ai dit tout à l'heure: partout où il y a eu des tentatives de règlement du conflit, par la seule voie judiciaire, juridique, c'est-à-dire le procès, ça s'est mal terminé, au sens où c'était systématiquement des conflits durs et ça traîne. Donc c'est toujours pareil. C'est là où il y a eu des négociations possibles que ça s'est mieux terminé; mais « mieux », ce n'est pas... je vais prendre un seul exemple : une ville du Sud de la France, je crois que c'est Salon-de-Provence, avait un réseau câblé complet. Ils sont allés démarcher UPC à l'époque en disant: « venez donc exploiter notre réseau », ils ont refusé. Donc, on se retrouve face à des entreprises qui ne se donnent pas les moyens d'exploiter le réseau.

Ensuite, l'intérêt du réseau en lui-même. Vous avez parfaitement raison de dire qu'un réseau câblé c'est utile. Simplement aujourd'hui, pour le service rendu, il y a d'autres possibilités, donc pour vous dire que les Annemassiens ne sont pas pénalisés au sens où le réseau câblé n'est pas la seule alternative. Les gens peuvent recevoir la télévision par le satellite, par l'ADSL, donc il y a un certain nombre d'alternatives qui sont parfaitement crédibles. Donc les gens ne sont pas pénalisés. Par contre, un réseau câblé, c'est ce que va dire Monsieur le Maire dans un instant, resitué dans un contexte plus large de réseau très haut débit a un très grand intérêt, un très grand intérêt, et pas seulement pour la télévision. »

Monsieur Peugniez: *« Simplement pour rappeler que le réseau Numéricable est un réseau fermé actuellement, c'est-à-dire qu'il reçoit la télévision mais il n'est pas relié à internet. On l'a dit, la DSP ne concerne que la télévision. Je pense qu'effectivement on est obligé d'attaquer Numéricable parce qu'il ne respecte pas la DSP mais qu' à terme, on devrait arriver à trouver un accord avec eux et que comme parallèlement nous travaillons (je pense que Monsieur le Maire va en parler tout de suite) sur le très haut débit, sur la fibre optique, nous serons à même de trouver un accord qui permette aux deux parties de s'entendre. Mais bien évidemment, ce ne sera pas à n'importe quel prix et il est important que Numéricable réalise les investissements qu'il doit réaliser dans la Ville. Autre chose qu'il faut rappeler, c'est que Numéricable ne couvre pour le moment que les particuliers, c'est-à-dire, les entreprises ne sont pas couvertes par le réseau Numéricable. Quand on parle de réseau très haut débit, quand on parle de fibre optique, le point important c'est, au départ, d'alimenter les entreprises parce que c'est très important pour le tissu économique et c'est devenu un argument pour les entreprises, pour s'installer et pour rester. »*

Monsieur le Maire: *« Je crois que c'est quelque chose à la fois d'essentiel et de très compliqué.*

Vous l'avez dit. Concernant Numéricable, tout a été dit.

Je rajouterais simplement qu'aujourd'hui (Monsieur Minchella l'avait signalé) la direction a changé, puisque l'on est de nouveau passé de NOOS à Numéricable, et nous devons rencontrer très prochainement la nouvelle direction (c'est eux qui ont demandé à nous rencontrer d'ailleurs).

Je vous rappelle aussi que pour défendre nos intérêts (et Monsieur Benoist vous étiez là), je sais que vous avez voté dans le même sens, nous avons délibéré pour confier les intérêts de la Ville à un cabinet d'avocats, le cabinet SARTORIO, donc nous avons dans les mains les deux aspects, c'est-à-dire aller vers une négociation et sortir par le haut dans le cadre d'un autre projet (c'est ce que vient d'expliquer Monsieur Peugniez et j'y reviens dans un instant), ou s'il le faut d'aller en justice comme vous le soulignez. Nos avocats suivent le dossier dans ce sens là. Donc nous avons les deux éléments en mains.

Je crois qu'aujourd'hui, il y a un grand dossier en effet, qui est l'équipement de la Haute-Savoie en très haut débit. On revient finalement à la question de départ de Monsieur Augusto. Aujourd'hui, si l'on veut relever le défi de l'implantation de nouvelles entreprises, on ne peut pas le faire dans de nouvelles zones, si nous n'avons pas de très haut débit, c'est très clair. C'est la première chose que demandent les entreprises à haute valeur ajoutée. Donc, nous avons travaillé depuis environ un an et demi dans le cadre du SIMBAL et du SIAC. Vous savez que le SIMBAL et le SIAC ce sont les deux territoires à la fois sur le Genevois et sur le Chablais. Nous travaillons, il y a une étude qui est en cours et qui arrive à son terme, et qui est cofinancée par les deux syndicats, par la région, et par le Conseil Général, pour sortir d'une situation où le département et il le reconnaît, donc je le dis d'autant plus facilement, a pris du retard, après avoir été pendant longtemps, un des départements les plus en avance de France dans ce domaine là. Je crois qu'il faut le dire, en particulier avec ce qui a été installé à Archamps, il y avait vraiment une volonté (pour des raisons que je ne juge pas parce que c'est vraiment compliqué), il y a eu plusieurs tentatives qui ont échoué. Par exemple, pendant toute une période le département a travaillé sur les boucles, sur une distribution par boucles extérieures, par boucles hertziennes. Cela a été abandonné. Je ne suis pas un technicien, je constate. Et nous avons pris du retard. Devant ce retard, les deux territoires du Chablais et du Genevois ont décidé ensemble: « Nous on y va, on veut y aller » parce que l'enjeu est celui que tous les intervenants ont souligné. Donc aujourd'hui, on arrive au bout de l'étude de faisabilité, qui va très loin et qui nous dit même les chiffres, le coût d'un réseau qui couvrirait l'ensemble de ces deux territoires en allant vers la totalité des zones d'activité économique (de l'ensemble du territoire je parle) et vers les principaux équipements publics (lycées, collèges, hôpitaux, etc, et mairie quand cela est nécessaire et souhaitable), et qui à partir de là, bien évidemment peut desservir les particuliers (ça c'est du domaine de l'opérateur). Nous savons que si nous partons tout seuls, le coût d'investissement est aux alentours de 27 millions d'euros. C'est un chiffre qui est tout récent: 27 millions d'euros. Nous souhaitons (le Conseil Général est à nos côtés) nous inscrire dans une cohérence départementale, parce qu' évidemment, plus le territoire est grand et large, plus on a de possibilités de trouver des opérateurs et des investisseurs. C'est logique. Donc, le SELEQ, à la demande du Conseil Général, va lancer une étude de faisabilité sur la totalité du département, incluant notre propre étude. Nous en sommes là aujourd'hui, nous allons discuter, notre volonté est de dire « Nous, notre étude est prête, on y va, avec vous Conseil Général, on travaille avec vous, nous ne sommes pas en opposition. ».

En tant que vice-président d'Annemasse Agglo chargé de l'aménagement du territoire, j'espère que nous pourrons annoncer prochainement, des avancées extrêmement positives. Je suis conscient, et je crois que là on peut être tous unanimes, pour dire qu'il y a un enjeu essentiel, fondamental pour le développement économique de notre territoire, et puis pour l'accès de tous à internet et à tous ses

dérivés; je crois que c'est une chose essentielle. Il y a une volonté commune des Elus, bien au-delà de leurs différences politiques et régionales, et je crois que c'est quelque chose qui est extrêmement positif, et pour nous, Ville d'Annemasse, c'est peut être le moyen de sortir très positivement de ce dossier en effet très ennuyeux. Voilà les informations que je pouvais vous donner en complément. »

Monsieur Foing : « Je ne suis pas technicien, mais il me semble que dans les travaux que la Ville d'Annemasse fait, il y a par précaution, l'installation d'un tuyau, qui permettra dans le futur, d'y faire passer une technologie, qui sera retenue à ce moment là. Donc on n' a pas attendu non plus le résultat de tout cela pour pouvoir mettre, par précaution, ce genre de moyens. »

Monsieur le Maire: « Absolument Monsieur. »

Monsieur Pirat: « Juste une question d'information: quels sont les enjeux financiers liés à la DSP actuelle que l'on a avec le Numéricable et que peut-on retirer en termes d'investissements qui auraient été faits? Je voudrais en gros savoir quels sont les enjeux du litige? »

Monsieur le Maire: « Je vais laisser les techniciens parler, enfin les personnes les plus compétentes que moi. Moi j'ai compris une chose, c'est que l'intérêt c'est justement les tuyaux, l'intérêt c'est les tuyaux et de pouvoir passer dans les tuyaux! C'est ça qui me semble intéressant et c'est ce que j'appelle la sortie vers le haut. »

Monsieur Minchella: « La délégation a été signée pour une durée de 20 ans, non 25 ans. Donc du coup, il reste la valeur de rachat du réseau et de savoir qui va payer quoi. En fait, tout l'enjeu va être de savoir à qui est le réseau, au moment où l'on déclarerait une déchéance et combien ça coûte? À qui? Tout cela se calcule, ce sont des calculs très longs, c'est contesté, expertises, contre-expertises, etc. Donc voilà c'est ça qui rend les choses très longues et très compliquées. Ensuite, il faut savoir qui exploiterait ce réseau, parce que avoir un réseau c'est une chose, le faire exploiter ou l'exploiter c'est autre chose, c'est un autre métier. Alors je ne sais pas si je réponds à votre question, mais en tout cas... »

Monsieur Pirat: « Peut être plus précisément sur les coûts, c'est-à-dire c'est un enjeu atour de millions d'euros, c'est un enjeu autour de 20 millions? »

Monsieur Minchella: « On ne sait pas, on ne sait pas, ce sont les experts qui fixent les coûts. »

Monsieur Peugniez: « Simplement pour ajouter qu'il y a en gros, 5.000 prises potentielles et il y en a moins de 500 qui sont utilisées. Ça c'est une première chose, donc ça couvre potentiellement une partie des foyers annemassiens.

Ensuite effectivement les problèmes de coûts: ils sont liés à la DSP, il faudra que l'on modifie la DSP, dans une DSP c'est évidemment le concessionnaire qui engage les investissements. Là par exemple, le coût pour la Ville d'Annemasse a été pour ainsi dire nul puisque c'est le concessionnaire qui a mis les fourreaux, qui a mis les câbles dedans, et qui a éclairé les fibres. Donc il est évident qu'il y aura une modernisation à effectuer, ne serait-ce que pour rapprocher la fibre optique des abonnés; mais c'est dans l'accord que l'on sera amené à passer (si on y arrive) avec le concessionnaire, que l'on sera capable d'évaluer les coûts. Maintenant les coûts ne sont pas forcément très importants, dans la mesure où les fourreaux sont déjà creusés, c'est quand même l'essentiel du coût. Après c'est de l'équipement technique et cela va assez vite; la fibre optique a considérablement baissé ces dernières années. Je pense qu'il sera raisonnable, et d'ailleurs on le voit bien dans l'étude qui a été faite au niveau du SIAC et du SIMBAL. Notre étonnement a été

finalement pour tout ce qu'il y a à couvrir, la faiblesse des coûts. Nous nous attendions à une chose, à un budget, un coût beaucoup plus important que 27 millions pour couvrir quand même 200.000 personnes qui habitent dans cette zone. »

Monsieur le Maire: *« Merci je crois que l'on peut en rester là. Le débat était très intéressant et on y reviendra bien évidemment soit ici soit au Conseil Communautaire.»*

Vu l'avis favorable du 09 octobre 2008 de la Commission Consultative des services publics locaux ci-annexé,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Minchella,

PREND ACTE du rapport susvisé.

Monsieur Mermet quitte la réunion du Conseil Municipal

RESSOURCES HUMAINES

2 | **Service Prévention, Veille Éducative et Médiation – contrat de travail d'un médiateur de nuit**

Rapporteur : Mme Cuny

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique,

Vu l'article 3, alinéa 5, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Vu la délibération du 22 novembre 2007 portant autorisation de conclusion du contrat de travail de Monsieur CHAMRAR Mustapha pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2007,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondant à l'emploi de médiateur de nuit – service Prévention, Veille éducative et Médiation,

Considérant l'échéance du contrat de Monsieur CHAMRAR Mustafa, médiateur de nuit,

Considérant le travail fourni par l'intéressé,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Pradet.

Madame Pradet: *« Oui Monsieur le Maire. Dans le cadre du service prévention, je souhaiterais connaître si la Ville est en perspective de développement et si elle envisage la féminisation du poste de médiateur? En effet, un constat du Plan Espoir banlieue de notre gouvernement fait apparaître*

une carence d'attention auprès de la population féminine et notamment dans les zones sensibles, nécessitant une médiation adaptée. Pourriez-vous nous indiquer si vous envisagez cette option? Je vous remercie. »

Madame Guérinot: *« Nous n'avons jamais exclu les candidatures féminines. D'ailleurs nous en recevons et nous sommes actuellement en train de recruter un nouveau médiateur. Il s'est trouvé que pour le moment les équipes étaient constituées d'hommes; mais si jamais, on a une candidature possible, ce n'est pas du tout exclu. »*

Monsieur le Maire: *« Si je me permets, un point complémentaire: il n'y a pas de séparation, il peut y avoir des médiatrices. Simplement, je voudrais dire que dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dans le cadre du CUCS, qu'il soit municipal ou intercommunal, une attention particulière à la situation des femmes en difficulté est accordée dans cette agglomération. Nous en avons parlé, délibéré hier en Conseil Communautaire, en particulier avec le travail de l'association « Geneviève D. », avec le travail aussi concernant les conjoints violents, l'expulsion des conjoints violents. Je crois que dans ce domaine là, on peut encore mieux faire, mais je pense que le CUCS, au niveau intercommunal, prend vraiment en compte ces données, et que des structures d'accueil pour les jeunes femmes existent. Je crois que les Élus et les techniciens chargés de ce dossier ont toujours apporté une attention particulière à cette situation plus fragile des femmes dans les quartiers difficiles. »*

Monsieur Foing: *« Je voulais juste rappeler que l'on a aussi été à l'initiative de la création d'une charte contre toutes les discriminations, que la discrimination contre les femmes est, bien entendu, comprise dans cette charte et je pense que si jusqu' à présent il n'y a pas eu de femmes dans ce secteur c'est qu'il n'y a pas eu d'opportunité, de CV qui se sont présentés. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michel.

Madame Michel: *« J'aimerais simplement connaître le nombre total de médiateurs de nuit que nous avons sur Annemasse? »*

Monsieur le Maire: *« Quatre médiateurs. »*

Madame Michel: *« Y compris la demande d'emploi que vous avez mis sur votre site? »*

Monsieur le Maire: *« C'est un renouvellement d'emploi, c'est quelqu'un qui est parti. Il y a quatre médiateurs et un chef de service. Le service est de cinq personnes. »*

Monsieur le Maire appelle au vote.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PROLONGE le contrat de travail de Monsieur CHAMRAR Mustafa pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2008, soit jusqu'au 30 novembre 2009 inclus,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de travail de Monsieur CHAMRAR Mustafa.

3 | **Intervention d'une psychologue auprès de certains agents municipaux – contrat de travail**

Rapporteur: Mme Cuny

Afin d'assurer un soutien à certains agents municipaux dans la vie professionnelle, il est proposé de recourir aux services d'une psychologue.

Le personne en charge de cette mission sera rémunérée à l'acte, sur une base horaire de 25 euros bruts.

Cette rémunération suit la valeur de l'indice 100 de la fonction publique.

Son engagement par la Ville d'Annemasse fera l'objet de la conclusion d'un contrat de travail.

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Madame BELLOIR Maud,

***Monsieur le Maire:** « Il s'agit de la concrétisation d'une décision prise, d'avoir à l'acte une psychologue auprès de certains agents municipaux. »*

***Madame Cuny:** « Voilà tout à fait, qui interviendra selon le besoin, plus ou moins selon les situations.»*

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

***Monsieur le Maire:** « Oui Monsieur Benoist, j'attendais vous saviez. »*

***Monsieur Benoist:** « Oui oui, parce que j'avais déjà posé la même question, il y a, il me semble, quelques années. D'abord je m'étais étonné et je m'étais dit : « C'est très curieux ». Mais je continue d'avoir un étonnement car dans une certaine mesure, si ça relève de la thérapie, ça devrait relever de la sécurité sociale, et pas de la mairie et pas du budget communal. Ça c'est ma première remarque.*

Et puis ma seconde remarque (qui est un questionnement), je me dis: « Est-ce qu'il n' y a pas d'autres solutions pour parer à ces problèmes qui peuvent se poser pour certains agents? ». Je me souviens que j'ai fait mention il y a quelques années maintenant que le contact avec le public était quelques fois rude, donc c'est peut être là qu'il faut chercher des solutions. »

***Madame Cuny:** « Monsieur Benoist, déjà d'une part, ce n'est pas la Sécurité Sociale qui prend en charge les interventions des psychologues, ce n'est pas prévu par le cadre réglementaire, ce n'est pas remboursé. Là on est avec un psychologue, ce n'est pas un psychiatre, il faut bien faire la différence entre les deux métiers. En fait, cette personne ne va pas apporter des soins, il ne faut pas considérer que ça va être des soins, mais plutôt de l'écoute, de l'accompagnement, mais pas du soin. Il faut être certain que les personnels et notamment ces personnels au contact de la petite*

enfance, rencontrent d'énormes difficultés, passagères, momentanées, avec certaines familles, certains enfants qui souffrent de situations familiales particulièrement difficiles. Donc c'est pour écouter, accompagner, le personnel sur ce type de situation que l'on a fait le choix de proposer quelques interventions qui seront selon le besoin. Peut être pas certains mois, peut être une ou deux fois par mois.»

Monsieur le Maire: *« Merci. On peut débattre longtemps, mais je crois aujourd'hui qu'il y a une pratique, je l'ai constaté en vivant en étant aux cotés de personnes qui vivaient un drame, drame que Monsieur Boucher rappelait tout à l'heure concernant l'aviation. Il y avait des psychologues et ils étaient les bienvenus. Il y a des moments où l'on a besoin de parler, d'avoir une écoute et d'être en capacité de recevoir des conseils. Je crois que nous prenons soin, dans des situations difficiles, de notre personnel, et que c'est tout à fait logique d'avoir cette possibilité de prendre en compte, enfin de rémunérer une psychologue. »*

Monsieur Pirat: *« Dans le prolongement de ce que vous dites Monsieur le Maire, pourquoi est-ce que vous avez limité son intervention au secteur de la petite enfance? »*

Madame Cuny: *« La délibération sur laquelle nous sommes ce soir concerne bien la petite enfance, parce que aujourd'hui on a un besoin sur ce domaine. »*

Monsieur le Maire: *« C'est tout simplement parce que nous n'avons pas une psychologue attachée à la mairie (parce que à ce moment là c'est un emploi), que chaque fois qu'il y a besoin, nous prenons une ou un psychologue correspondant à une action. Aujourd'hui, nous avons un besoin concernant la petite enfance; demain ça peut être un besoin ailleurs. D'ailleurs ça me permet de revenir sur une remarque de Monsieur Benoist, c'est vrai qu'il n'y a pas que le suivi, il y a aussi le travail en amont, et par exemple, on vient de faire tout un travail concernant les conditions d'accueil et de sécurité d'un certain nombre de nos personnels dans le secteur social, de manière à ce qu'ils puissent être protégés comme il se doit. Donc nous faisons aussi ce travail en amont qui est essentiel et fondamental parce que s'il est bien fait, nous aurons de moins en moins besoin de faire appel à un psychologue. L'idéal c'est de ne pas avoir besoin de faire appel à lui ou elle. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE la Ville d'ANNEMASSE à recourir aux services d'une psychologue pour assurer un soutien à certains agents dans la vie professionnelle,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de travail y afférent.

4 | Renouvellement du contrat de travail du chargé de mission « Adjoint au Directeur des Services Techniques »

Rapporteur : Mme Cuny

En application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires

relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'ANNEMASSE de mettre en oeuvre des projets de deux types, conduit par un chargé de mission, sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques:

- des projets urbains de la ville (boulevard urbain, DSP stationnement sur le volet suivi des constructions et des travaux annexes, FISAC/développement piétonnier centre-ville, évolution des équipements pour personnes âgées appartenant au CCAS),
- des projets transversaux, en particulier des projets d'amélioration des services.

Considérant l'impossibilité pour la Ville d'ANNEMASSE de définir précisément la durée exacte de cette mission,

Considérant que la Ville d'ANNEMASSE a embauché Mademoiselle STEMMELIN Louise en qualité de chargée de mission – adjointe au Directeur des Services Techniques, à compter du 1er décembre 2006 pour une durée d'un an, renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2007 pour une période d'un an,

Considérant que les projets susvisés ne sont pas terminés à ce jour,

Considérant la qualité du travail fourni par Mademoiselle STEMMELIN Louise,

Considérant l'échéance du contrat de travail de l'intéressée,

Monsieur le Maire: « *Merci. Les projets urbains, chacun voit qu'ils continuent, donc il est logique de prolonger ce contrat. Je voudrais dire tout le bien que l'on peut penser, quand on voit le travail qu'effectue Madame Stemmelin, et je suis sûr que le directeur des services techniques qui est derrière moi partage pleinement cet avis.* »

Monsieur Pirat: « *Sur ce point je ne peux que confirmer ce que vous venez de dire, notamment dans le cadre de la commission d'appel d'offres où cette personne apporte sa compétence; compétence qui est largement sollicitée, notamment dans l'aménagement de la place de la Libération compte tenu de la complexité de cette opération. Alors juste une petite critique quand même à l'égard de l'équipe municipale sortante, je pense que l'on aurait pu faire un montage de l'opération un petit peu moins complexe de manière à obtenir un résultat un peu meilleur pour la place de la Libération.* »

Monsieur le Maire: « *Mais Monsieur Pirat on attend vos conseils pour pouvoir faire mieux la prochaine fois puisque les trois places ne sont pas terminées.* »

Monsieur Pirat: « *Je pense que je vous les donne à chaque fois.* »

Monsieur le Maire: « *Absolument. Je le dis également.* »

Monsieur Pirat: « Petite boutade pour terminer. Si on pouvait lui enlever dans son cahier des charges pour le boulevard urbain, ça serait pas mal! »

Monsieur le Maire: « Si cela peut vous faire plaisir! Écoutez, je vais vous faire plaisir car moi je vais l'appeler avenue Lucie Aubrac, donc comme ça nous serons d'accord. Donc dans la délibération on mettra avenue Lucie Aubrac. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PROLONGE le contrat de travail de Mademoiselle STEMMELIN Louise pour une durée d'un an à compter du 1er décembre 2008,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant portant renouvellement du contrat de Mademoiselle STEMMELIN Louise.

Monsieur le Maire: « Donc Madame Stemmelin continue de travailler avec nous et nous sommes très contents. »

5 | Recrutement d'un contrôleur de travaux au Bureau d'Etudes Bâtiment – contrat de travail

Rapporteur : Mme Cuny

Au sein du Bureau d'Etudes Bâtiment, le contrôleur de travaux est chargé, en collaboration et sous l'autorité de l'ingénieur en charge du service Bâtiment et du technicien du Bureau d'Etudes Bâtiment, de :

- la coordination et le suivi de chantiers neufs et de restructuration,
- le montage de dossiers de consultation des entreprises,
- la participation à la programmation des investissements et la prévision budgétaire.

Ce poste de contrôleur de travaux est vacant depuis le 15 mai 2008 (date du départ en congés annuels du titulaire du poste avant admission à la retraite de ce dernier le 4 décembre 2008).

Aussi, afin de répondre aux missions de son Bureau d'Etudes Bâtiment, la Ville d'ANNEMASSE a lancé un appel à candidatures auprès :

- du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,
- de la Gazette des Communes,
- de la bourse de l'emploi du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- du personnel de la Ville d'ANNEMASSE
- de l'ANPE
- du journal Paru Vendu
- de lycées
- du site internet de la Ville d'ANNEMASSE et de PME/BTP.

Neuf personnes (non statutaires) ont répondu à cette offre d'emploi, trois ont été convoquées pour un recrutement le 11 juillet 2008 et deux se sont présentées à ce recrutement.

Ces deux personnes ne correspondaient pas au profil de poste établi par la Ville d'ANNEMASSE.

En conséquence, un deuxième recrutement a été organisé le 20 août 2008.

Six personnes (non statutaires) ont répondu à l'offre d'emploi de la Ville d'ANNEMASSE, 5 ont été convoquées et deux se sont présentées.

Le jury a retenu la candidature de Monsieur BOVET Nicolas qui présente les compétences nécessaires pour ce profil.

En application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2004 formalisant le principe du recours à des agents non titulaires de droit public pour une durée limitée,

Considérant la nécessité pour la Ville d'ANNEMASSE d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant que la Ville d'ANNEMASSE est dans l'impossibilité de pourvoir l'emploi de contrôleur de travaux pour son Bureau d'Etudes Bâtiment par la nomination d'un agent titulaire ou stagiaire,

Considérant l'intérêt présenté par la candidature de Monsieur BOVET Nicolas,

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Cuny,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes dudit contrat de travail,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de travail afférent à ce recrutement pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 2008, éventuellement reconductible par période d'une année, dans la limite de trois ans renouvelable une fois.

Monsieur Rigaud rejoint la réunion du Conseil Municipal.

URBANISME ET TRAVAUX

6 | **ANRU – cession de terrains communaux pour la construction de 46 logements à proximité de la rue des Vergys**

Rapporteur : M. Boucher

Monsieur le Maire: « Vous savez que nous avons signé il y a très peu de temps le protocole d'accord qui nous permet de lancer un certain nombre de projets donc le dossier ANRU est parti. »

Monsieur Boucher: « Il s'agit ici de la restitution de l'offre qui correspondra à la démolition d'une barre de l'office HLM HALPADES à Château-Rouge et donc une partie des habitants de cette barre sera relogée en limite Annemasse/Ville-la-Grand, près de la rue des Vergys. Il s'agit aujourd'hui de valider la vente des terrains à l'office HLM. Donc je pense que vous avez eu le programme qui a été présenté à la commission d'aménagement. Il s'agit d'un programme de 46 logements dont 30 sont directement liés à l'ANRU pour le relogement. Et il y a 12 logements qui seront financés en PLUS et dont l'adresse postale sera à Ville-la-Grand.

Je vous explique en quelques mots pourquoi: nous sommes en limite de commune. Même si le terrain appartient entièrement à la commune d'Annemasse, nous sommes propriétaires de l'ensemble des tènements; 1/5ème environ du programme est sur la commune de Ville-la-Grand donc nous avons trouvé un accord avec le Maire de Ville-la-Grand, Monsieur Bardet, qui consiste à dire qu'il y aura trois immeubles qui seront Annemassiens adressés à Annemasse et un immeuble Villamagnain adressé à Ville-la-Grand. C'est dans ce cadre là que le programme à été mis sur pied.

L'opération de construction de ces quatre bâtiments sera décomposée comme suit :

- construction de trois bâtiments soit 34 logements (dont 30 logements financés en PLUS « construction – démolition » (ANRU) et 4 logements financés en PLUS et dont l'adresse postale se situe sur la commune d'Annemasse),
- construction d'un bâtiment de 12 logements financés en PLUS et dont l'adresse postale se situe sur la commune de Ville-La-Grand.

Nous partons vers un maintien du niveau des loyers, en tout cas au mètre carré. Si les logements sont plus grands bien évidemment ce sera un peu plus cher. Mais au mètre carré, nous partons sur un maintien du niveau des loyers; et dans ce cadre là il y a un effort à consentir de la part de la Ville sur la cession des terrains à la société SA HLM HALPADES. »

C'est ainsi que la ville d'Annemasse consent à céder à la SA HLM HALPADES un ensemble de parcelles cadastré section A n° 1741 à Ville-La-Grand et section B n° 570p, 571p, 572p, 573p, 574p, 575p, 1637p, 1638p, 5034p et 5555 à Annemasse soit une contenance totale d'environ 7.634 m². De nouveaux découpages parcellaires à la charge de l'acquéreur seront réalisés en conséquence.

Il est indiqué que le montage foncier présenté à l'ANRU repose sur un accord entre la Ville d'Annemasse et les bailleurs arrêtant le prix de vente des terrains à 150 euros/m² de surface utile.

Compte tenu de la conception d'ensemble du projet et l'objectif d'atteindre le maximum de cibles Haute Qualité Environnementale (notamment la norme bâtiment basse consommation), le prix de vente des terrains pour les logements hors ANRU sera également fixé à 150 euros/m² de surface utile.

Le projet prévoyant 3.372 m² de surface utile, le prix d'acquisition des propriétés de la ville susvisées s'établira à 505.800 euros.

Vu l'avis de France Domaine en date du 9 octobre 2008,

Considérant l'avis favorable de la commission de pôle aménagement et économie en date du 9 septembre 2008,

Monsieur le Maire: « Voilà, c'est, je dirais le démarrage, mais je dirais aussi qu'il s'agit bien de construire avant de démolir, c'est un des principes du plan ANRU que nous avons présenté. »

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Benoist: « Comment, je ne me souviens plus exactement comment ça s'articule avec le PLU pour cette zone, ce projet? »

Monsieur le Maire: « Il est conforme! »

Monsieur Benoist: « Oui oui non mais ça j'imagine. Mais je me souviens, il me semble me souvenir parce que je n'ai pas le PLU sous les yeux, qu'il y avait dans ce secteur des espaces qui devaient être préservés? C'est toujours en conformité? »

Monsieur Boucher: « Dans l'établissement du PLU nous avons effectivement mis des espaces à garder et nous avons prévu les tènements pour construire ce programme là. »

Monsieur Pirat: « Simplement pour vous dire que je m'abstiendrais sur cette question là, non pas compte tenu de ce qui vient d'être décrit ce soir, mais compte tenu du fait qu'il y a cet amalgame entre l'ANRU et le Boulevard Urbain; Boulevard Urbain que je ne peux accepter. »

Monsieur Boucher: « Monsieur Pirat, je ne chercherai pas à vous convaincre mais ce sont quatre immeubles, bâtiments basse consommation. Nous sommes en avance là. »

Monsieur le Maire: « Il y a des obsessions ! »

Monsieur Minchella: « Je voudrais revenir justement sur cet aspect « basse consommation » ou en tout cas « haute qualité énergétique ». Parce que le projet qui nous a été présenté à la commission aménagement insistait bien sur ce point. L'architecte nous disait d'ailleurs que ces immeubles auraient pu être éligibles à la norme MINERGIE; ils ne le sont pas, uniquement parce que les fenêtres s'ouvrent. Alors que pour être éligibles à MINERGIE, il faut qu'elles soient fermées. Mais, ils sont très en avance par rapport à ce qu'il se fait actuellement et si tout pouvait être construit comme ça partout maintenant, ce serait un énorme progrès. Dire à quel point nous sommes contents que ce soit construit ici, de cette qualité, tout ça c'est un projet très intéressant. C'est dommage que vous fassiez cet amalgame malheureux Monsieur Pirat, c'est vraiment dommage. »

Monsieur Pirat: « Juste un point pour préciser, par rapport à MINERGIE. MINERGIE c'est une chose qui est assez intéressante mais qui est orientée uniquement « énergie », ça ne signifie pas forcément écologique. C'est une optique qui vise avant tout à diminuer les consommations d'énergie, à renforcer les isolations, pas forcément par des produits parfaitement écologiques. Il faut être très clair avec ça. »

Monsieur le Maire: « Je crois que l'on va arrêter cet échange mais je crois qu'il faut dire tout simplement que l'intérêt de la population, l'intérêt des habitants (parce qu'on est d'abord là pour ça); l'intérêt des habitants et de ceux qui habitent le 50 rue Massenet, c'est de se retrouver dans des logements neufs, et d'une bien plus grande qualité en particulier énergétique qu'aujourd'hui. Rien que pour ça, je crois qu'ils comprendront mal votre abstention, mais c'est votre droit et bien évidemment, elle est enregistrée. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Monsieur PIRAT qui s'abstient,

ACCEPTE de céder à la SA d'HLM HALPADES l'ensemble des parcelles cadastré section A n° 1741 et section B n° 570p, 571p, 572p, 573p, 574p, 575p, 1637p, 1638p, 5034p, et 5555 soit une contenance totale de 7 634 m², pour un programme de logements sociaux ANRU et hors ANRU de 3 372 m² de surface utile et pour un montant de 505 800 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous les documents à intervenir afférents à cette cession,

AUTORISE la SA d'HLM HALPADES à déposer la demande de permis de construire des immeubles dans l'attente de la signature de l'acte authentique,

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SA d'HLM HALPADES,

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite au budget compte 2111/824.

7 | Renouvellement du marché de fourniture de carburants pour les véhicules municipaux – lancement de la consultation par procédure adaptée

Rapporteur : M. Pacthod

Monsieur Pacthod: *« Alors je suis vraiment désolé de quitter le domaine du développement durable, de l'énergie, de l'économie, puisque je vais vous demander de renouveler le marché de fourniture de carburants pour les véhicules municipaux par un lancement de consultation par procédure adaptée. »*

Le marché de fourniture de carburants pour les véhicules municipaux (approvisionnement à la pompe) arrivant à échéance le 31 décembre 2008, il convient de le renouveler sous forme de marché à bons de commande d'une durée d'un an (du 02 janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009) et dont les quantités minimum et maximum annuelles sont fixées comme suit :

- SUPER sans plomb 95 / SUPER sans plomb 98 : 20 000 litres minimum / 70 000 litres maximum
- GAZOLE : 40 000 litres minimum / 90 000 litres maximum

Monsieur Pirat: *« J'aimerais juste savoir s' il y a une politique à moyen terme sur le renouvellement des parcs, sur l'utilisation de différents modes de traction? »*

Monsieur Pacthod: *« Alors oui, on se dirige effectivement vers le choix de véhicules qui rentrent dans ce qui vous touche beaucoup. Nous avons un lot de véhicules qui ne devraient pas tarder à*

être présentés, et nous avons demandé aux différents constructeurs de répondre à un certain nombre de normes que je n'ai pas en tête du tout (mais ça vous vous en doutez), mais qui concernent effectivement d'essayer de minimiser l'impact de la voiture dans toutes ses attributions.»

Monsieur Minchella: « Sur le parc auto, nous avons fait un travail, il y a une dizaine d'années maintenant, travail qui n'est pas fini, de restructuration du parc auto, qui s'articulait autour de plusieurs axes:

- Le premier : diminuer le nombre de véhicules. L'idée était de partager les véhicules. Annemasse est une petite commune donc quand les véhicules servent, ils servent beaucoup, mais sur de petites distances. Donc ils sont âgés mais peu kilométriques, et très bien entretenus. Mais ils consommaient beaucoup. Par exemple, je me souviens il y a une quinzaine d'années, nous avions une « 4L » qui consommait une quinzaine ou une vingtaine de litres au cent. C'est le genre de chose que l'on a supprimé.

- Ensuite, nous avons cherché à mettre en place une politique de véhicules à carburant propre, au sens où on l'entendait, il y a une dizaine d'années. On s'est arrêté sur un carburant qui nous a paru intéressant, c'est du gaz naturel véhicule. Nous avons équipé 7 véhicules, je crois, au GNV et nous avons en même temps signé un accord avec l'ADEME pour fournir des relevés chiffrés, pour que ça devienne accessible à d'autres collectivités parce que nous nous sommes rendus compte que ces données n'existaient pas de façon publique. Un exemple : quand on s'est intéressé au GPL à l'époque, le seul test qui existait était un test fourni par des constructeurs et des pétroliers, c'est-à-dire que tout le monde se référait à ce seul et unique test. Il n'y avait que ça. Pour le GNV, on a construit une expérimentation autour de ça, ça fonctionne assez bien.

- Ensuite, nous avons diversifié un peu les choses. Nous avons deux scooters électriques, des vélos électriques, des vélos tout court. L'idée maintenant, qui est prolongée par le PDA (Plan de Déplacement Administration), c'est d'inciter de plus en plus les employés municipaux à ne pas utiliser la voiture, c'est-à-dire à se déplacer autrement, en vélo, à pied, dans une commune qui n'est pas si grande que ça. Mais ça n'exclut pas la voiture à certains moments.

Voilà donc globalement pendant des années, nous avons, malgré l'augmentation régulière de l'essence, gardé le même budget pour une consommation systématiquement en baisse. L'objectif est toujours le même: aller chercher la solution la plus appropriée, sans tomber dans des choses exotiques: nous ne sommes pas certains que le véhicule à air comprimé soit complètement opérationnel, mais si un jour ça l'est pourquoi pas. »

Monsieur Foing: « N'avions-nous pas donné à une époque une prime aux employés de la commune s'ils prenaient le bus pour venir au travail? »

Monsieur le Maire: « Alors non, ce n'est pas une prime. Tous les employés de la mairie qui viennent à la mairie en transports en commun, voient pris en charge 50% de leur abonnement, que ce soit le train ou le bus. C'est un des points forts du PDA d'aujourd'hui. C'est une volonté aussi d'aller dans le sens de ce qu'expliquait Monsieur Minchella. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Pachtod,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE de cette consultation lancée par procédure adaptée.

La dépense est prévue au budget de la Ville – compte 60 622 020

8 | Construction du Groupe Scolaire Saint-Exupéry :

- **résiliation du lot n°13 « Électricité courants forts et faibles »**
- **relance de la consultation par procédure adaptée pour le même lot**

Rapporteur : M. Pachtod

Monsieur le Maire: « Nous allons bientôt arriver au bout Monsieur Pachtod! »

Parmi les 17 lots attribués, le lot n°13 « Électricité courants forts et faibles » a été confié à la Société SS2I (69 Lyon) pour un montant de 500.557,79 €HT. Néanmoins, cette entreprise, absente du chantier, ne respecte plus les obligations du cahier des charges auxquelles elle s'est engagée, freinant ainsi l'avancement normal du chantier.

Après mise en demeure restée infructueuse et vu l'importance du chantier pour la Ville et l'impératif d'ouvrir le groupe scolaire dans les délais prévus, il est proposé au Conseil Municipal de résilier le marché en question (conformément aux termes du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux) et de prendre acte qu'une nouvelle consultation sera lancée par procédure adaptée pour l'attribution de ce lot à un autre opérateur économique (petit lot sorti de l'appel d'offres ouvert suite à résiliation du marché initial).

Monsieur Pachtod: « On s'engage quand même à faire tout ce qu'il faut pour que l'on puisse être opérationnel pour la restauration scolaire en janvier 2009. »

Monsieur le Maire: « Cet exemple montre que nous ne sommes jamais maîtres d'un chantier. J'ai beaucoup entendu, pas à propos de celui-là mais d'autres: « qu'est-ce que vous faites?, Pourquoi n'arrivez-vous pas à tenir vos délais? » Voilà, c'est qu'il y a des aléas que l'on connaît tous. Cette entreprise a tout simplement fait faillite. Évidemment la Ville n'y est pour rien, et qu'à partir du moment où une entreprise fait faillite, nous sommes obligés de relancer un marché public. Je crois que chacun doit être conscient des difficultés qu'il peut y avoir à mener ces chantiers au bout, avec des interventions, des situations, que l'on ne peut pas malheureusement maîtriser. Mais j'espère, et c'est quand même la volonté bien manifestée par Monsieur Pachtod, qu'on tiendra quand même les délais actuels que l'on a annoncé.»

Monsieur Augusto: « Je crois que ce n'est pas la première fois que cette société fait faillite. Je crois que c'est quand même important de regarder les entreprises dans le passé. C'est vrai que c'est difficile de maîtriser une chose pareille, mais on peut toujours chercher à comprendre ou à voir si l'entreprise est fiable ou pas. »

Monsieur Pachtod: « Il y a des lois que l'on doit respecter lorsque l'on présente un marché comme celui-là, et en plus il y a un maître d'oeuvre qui est garant. On essaie de s'entourer de toutes les précautions, mais nous ne sommes pas devins, on ne sait pas toujours ce qu'il va se passer deux ou trois mois après. La conjoncture n'a pas aidé non plus cette entreprise. A priori, c'est une entreprise qui a bien fonctionné, mais vous dites qu'elle a déjà été en faillite. Je ne pense pas qu'on nous l'ai dit. On a le trésorier qui est là aussi, peut être qu'il sait des choses. »

Monsieur le Maire: « Les appels d'offres se font à l'intérieur de lois, il y a une commission, il y a des règles, et bien évidemment, on a quelques entreprises repérées mais il y a un moment donné, si cette entreprise remplit toutes les conditions légales, les conditions du cahier des charges, et qu'elle est la mieux disante, il faut vraiment expliquer et avoir des arguments extrêmement forts pour la refuser parce qu'elle est en possibilité d'attaquer la décision de la commission d'appel d'offres, ce qui serait une autre manière de retarder le chantier, parce que là il ne démarrerait pas du tout. Donc nous sommes appelés à la fois à être très prudents et tenus par la loi. Mais Monsieur Pirat, qui était ou qui est, qui est toujours votre représentant à la commission d'appel d'offres, peut vous dire que le travail se fait très sérieusement et qu'il y participe très sérieusement. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Pachtod,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de résilier le marché de l'entreprise SS2I après mise en demeure restée infructueuse, conformément aux termes du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux -la résiliation étant effectuée aux frais et risques du titulaire du marché ;

PREND ACTE qu'une nouvelle consultation sera lancée par procédure adaptée pour l'attribution de ce lot à un autre opérateur économique (petit lot sorti de l'appel d'offres ouvert suite à résiliation du marché initial conformément à l'article 27-III 2° du code des marchés publics).

La dépense est prévue au budget de la Ville, compte 2313 212 opération 021.

FINANCES

9 | Centre Communal d' Action Sociale – subvention d'équilibre 2008

Rapporteur : Mme Guérinot

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Centre Communal d' Action Sociale, au titre de l' exercice 2008, la subvention suivante :

Subvention d'équilibre : 950.000,00 € se décomposant comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • subvention de fonctionnement
(comprenant remboursement d'emprunt, épicerie sociale / banque alimentaire et service maintien à domicile de personnes âgées) | 920.000,00 € |
| • loyers et charges mini-Crèche de Romagny et Halte Garderie | 30.000,00 € |

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Guérinot
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de verser la subvention d'équilibre susvisée. Imputation : 657362 / 520

- 10 | **Garanties d'emprunt à la SA HLM HALPADES pour la construction de 4 logements au 65 rue du Vernand « Les Terrasses d' Hélios » :**
- **Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)**
 - **Prêt PLUS FONCIER**
 - **Convention financière pour le reversement de l'aide à la mobilisation foncière**

Dans le cadre de la construction de 4 logements au 65 rue du Vernand (opération « Les Terrasses d'Hélios »), la SA HLM HALPADES sollicite la ville pour la garantie des deux prêts suivants :

- Prêt PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Rapporteur : M. Becquet

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'un prêt PLUS, à hauteur de 100 %, que la SA HLM HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 280.144 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 280.144,00 €
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DELIBERE

Article 1 : La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 280 144 € que la SA Halpades se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés à Annemasse " Les Terrasses d'Hélios ".

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Montant du prêt : 280 144 €
- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 280 144 € (deux cent quatre-vingt mille cent quarante-quatre euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

- Prêt PLUS FONCIER

Rapporteur : M. Becquet

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'un prêt PLUS FONCIER (achat du terrain), à hauteur de 100 %, que la SA HLM HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 53.944 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 53.944,00 €
- Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- Echéances : annuelles
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DELIBERE

Article 1 : La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 53 944 € que la SA Halpades se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés à Annemasse " Les Terrasses d'Hélios ".

Article 2 : Les caractéristiques du prêt PLUS FONCIER consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Montant du prêt : 53 944 €
- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs

effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 53 944€ (cinquante-trois mille neuf cent quarante-quatre euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

- Convention financière pour le reversement de l'aide à la mobilisation foncière

Rapporteur: M. Boucher

Monsieur Boucher: « Juste une précision : nous sommes dans le cadre des 10% sociaux dans un programme privé « Les Terrasses d'Hélios ». C'est un programme privé dont le constructeur est SOGERIM donc il y a eu un accord avec HALPADES pour 10% de ces logements. Donc là, il s'agit de servir en quelque sorte de « boîte à lettres financière » entre le département et la société HALPADES.

Par ailleurs, concernant la même opération, il convient de passer une convention financière entre la Ville et la SA HLM HALPADES afin de permettre le reversement par la Ville de l'aide du Conseil Général qui s'élève à 14.980 €. »

Dans le cadre de son plan départemental triennal de développement du parc locatif social, le Département de la Haute-Savoie est susceptible de verser aux bailleurs sociaux une aide à la mobilisation foncière dans la limite de 70 €/m² de surface utile. Cette participation du Conseil Général n'est pas versée directement à ceux-ci, mais transite par les communes.

Aussi, il convient de passer une convention entre la Ville d'ANNEMASSE et la SA HLM HALPADES dans le cadre de la construction de 4 logements PLUS, programme « Les Terrasses d'Hélios », 65 rue du Vernand, afin de permettre le reversement par la Ville de l'aide du Conseil Général.

Monsieur le Maire: « Il s'agit encore une fois de permettre d'atteindre des objectifs en matière de construction, de logement social à l'intérieur de promotions privées. »

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Boucher,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville d'ANNEMASSE et la SA HLM HALPADES ;

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ;

ACCEPTE de verser à la SA HLM HALPADES la totalité de l'aide à la mobilisation foncière, soit 14 980 € ;

ACCEPTE de solliciter le Conseil Général pour le remboursement de cette participation.

11 | Etoile Annemasse / Genève – ZAC Etoile Sud-Ouest :

Rapporteur: M. Becquet

- Approbation du C.R.A.C.L. 2007 (Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale) produit par la SED Haute-Savoie

Monsieur le Maire: « Nous passons, Monsieur Becquet, à l'approbation du CRACL et non pas du crack financier, du crack boursier. C'est le compte-rendu annuel à la collectivité locale produit par la SED de Haute-Savoie »

Monsieur Becquet: « C'est vrai que j'aime pas ce terme de CRACL et le dire CRACL ça me fait penser à des biscuits et que je commence à avoir faim... »

La Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie (SEDHS), concessionnaire de la réalisation de la Z.A.C. Etoile Sud-Ouest, s'est engagée, aux termes de la convention publique d'aménagement du 13 juillet 2005, à produire annuellement un compte-rendu de l'exercice écoulé. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu annuel qui fait état du déroulement de l'opération durant l'exercice 2007, des prévisions pour l'année à venir et des perspectives pour les années suivantes jusqu'à son achèvement :

Monsieur Becquet: « Afin de mieux visualiser les éléments financiers du compte-rendu d'activités, nous l'avons réalisé au 31/12/2007, en fonction du réalisé de chacune des années antérieures.

C'est le dernier tableau que vous avez avec le document.

Quelques explications si vous voulez:

- La première colonne à gauche « Bilan approuvé », c'est le bilan approuvé au 31/12/2006. C'est également une projection à la fin de l'opération,

- Ensuite, vous avez le « Réalisé », la deuxième colonne à gauche. Le « Réalisé », c'est le réalisé jusqu'au 31/12/2007,

- Ensuite vous avez les colonnes 2005, 2006, 2007... chaque année, ce sont les projections sur les

prévisions des années à venir. »

Le bilan de l'exercice 2007 arrête les dépenses engagées 88.419 €, soit 212.202 € en cumulé, décomposées comme suit :

- Etudes pré-opérationnelles	51.118 €
- Honoraires + travaux	4.562 €
- Forfait études SEDHS	15.968 €
- Frais financiers	6.802 €
- Frais de communication et divers	9.968 €

Et les recettes à 6.708 € (TVA remboursée). Le solde de l'exercice 2007 est ainsi arrêté à - 81.711 €

Le bilan approuvé en juillet 2006 n'a pas connu d'évolutions importantes dans l'attente des études d'avant projets détaillés des maîtres d'oeuvres. A noter :

- l'intégration du surcoût lié aux acquisitions foncières (30.000 €) ;
- l'intégration de l'étude de faisabilité du réseau chaleur dans le bilan de ZAC pour 60.000 €HT en dépenses d'études opérationnelles avec 30.000 € HT de subventions en recettes ;
- l'augmentation des frais financiers prévisionnels pour 79.194 € ;
- et l'augmentation de la TVA réglée pour 156.659 €.

Le nouveau montant prévisionnel du bilan est arrêté à la somme de 17.660.713 €.

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2008 sont estimées à 2.771.903 €, décomposées comme suit :

- Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles	110.868 €
- Acquisitions foncières	2.060.140 €
. Acquisition Semcoda	
. Acquisition SCI Les Lucioles	
. Acquisition communales	
- Travaux + honoraires	379.697 €
. Démarrage travaux démolition	
- Honoraires maîtrise d'oeuvre et SEDHS	140.030 €
. Accompagnement de phase de projet pour les logements	
- Frais financiers	71.168 €
- Frais divers	10.000 €

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2008 ont été estimées à 157.021 €.

Le solde (- 2.614.881 €) sera financé dans le cadre d'un emprunt de 1.400.000 € contracté par la SEDHS et par l'ouverture d'une ligne de Trésorerie.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers souhaitant s'exprimer.

Monsieur Pirat: « Pour moi, j'ai trouvé, je ne parle pas sur les aspects financiers, mais sur le dossier d'avancement du projet, que c'était relativement peu documenté. »

Monsieur le Maire: « D'abord, parce que c'est un dossier financier qui est présenté, donc le compte rendu annuel de la collectivité locale produit par la SED nous montre bien son compte

rendu financier. En plus, c'est le cheminement, le calendrier fait que l'on arrive en fin d'année 2008 pour valider des choses qui sont faites ou quasiment faites, c'est-à-dire que les acquisitions foncières ont été faites, que les travaux de démolitions ont été faits et qu'il y a un marché « parking et bâtiment » qui est lancé à ce niveau là. La phase projet de la SEMCODA travaille sur les logements, dont les travaux devraient pouvoir commencer assez rapidement. En plus, nous travaillons avec la SED sur la possibilité d'une DSP liée au chauffage urbain, chauffage au bois. Le dossier est en cours. Là on a une présentation financière, car c'est le moment de faire cette présentation. Ça ne remet absolument pas en cause tout ce qu'on a déjà dit sur ce dossier. Vous avez en affichage, les éléments qui sont retenus dans le dossier, quant aux premières constructions, elles vont prochainement démarrer puisqu'elles démarrent par le siège d'Annemasse Agglo mais peut être que le Président d'Annemasse Agglo peut apporter une confirmation du début de ces travaux prochainement. »

Monsieur Borrel: *« Oui Monsieur le Maire. Actuellement la commission que préside le Maire de Bonne qui est chargé des problèmes patrimoniaux, a à peu près terminé l'organisation du futur bâtiment qui occupera le premier plot, le plot intermédiaire dit B, et puis le rez-de-chaussée au moins du plot C qui sera construit par la société d'équipement, et sur la rentabilisation du plot C puisque c'est la société d'équipement qui achètera les droits à construire de la Ville d'Annemasse, comme nous achèterons nous-mêmes les droits à construire sur les parties A et B. Sur la partie C, nous avons une réunion de mise au point avec la société d'équipement demain à 17 heures. »*

Monsieur le Maire: *« Voilà les informations complémentaires par rapport à celles que l'on a déjà données ici sur ce dossier. »*

Monsieur le Maire appelle au vote.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame MICHEL et Messieurs BENOIST, MERMET

qui s'abstiennent,

APPROUVE le compte rendu annuel produit par la SED Haute Savoie.

- Cautionnement de dette solidaire

Afin de poursuivre les acquisitions foncières et les travaux de démolition liées à cette opération, la SEDHS souhaite mettre en place une ligne de trésorerie au près de la Caisse d'Epargne et de prévoyance de Rhône Alpes et pour se faire sollicite la garantie de la Ville.

Obligation garantie :

Ouverture de crédit : A0108303
Objet : Financement de la ZAC Etoile Sud-Ouest à Annemasse (Haute Savoie)
Montant : 1.600.000 €
Durée : 4 ans

Taux : Euribor 3 mois +0,15%
Amortissement : in fine

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Becquet,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame MICHEL et Messieurs BENOIST, MERMET

qui s'abstiennent,

ACCEPTE que la Ville d'Annemasse se porte caution personnelle et solidaire de la SEDHS, pour l'ouverture de crédit d'un montant de 1.600.000 € (un million six cent mille euros) consentie par acte sous seing privé en date du 17 juillet par la Caisse d'Epargne. La caution s'engage à rembourser à hauteur de 80% du montant de l'ouverture de crédit soit 1.280.000 € (un million deux cent quatre vingt mille euros) en cas de défaillance du débiteur principal dans l'exécution de son obligation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cautionnement de dette professionnelle et le contrat d'ouverture de crédit s'y référant.

AFFAIRES SPORTIVES

12 | Signature du contrat d'aide à l'accession supérieure avec La Cible du Salève et versement de la subvention 2008

Rapporteur : M. Couty

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 1^{er} juillet 2004, a adopté le projet de prime modulable d'accession au niveau supérieur pour les clubs sportifs.

***Monsieur Couty:** « Je souhaiterais rappeler que nous avons travaillé sur deux contrats: un pour les clubs collectifs et un pour les sports individuels. Pour les sports collectifs, les sommes sont beaucoup plus importantes parce que les dépenses ne sont pas les mêmes. Pour les sports individuels, il y a quelques fédérations qui imposent des championnats; c'est le cas par exemple pour La Cible du Salève, pour le tir à l'arc ou le tennis. Pour la saison 2007-2008 et sur proposition de l'Office Municipal des Sports, la Cible du Salève remplit les conditions d'attribution et peut donc bénéficier de cette prime. En effet, l'équipe est maintenue en D1. »*

***Monsieur le Maire:** « Merci. Vous voyez que l'on a d' excellentes relations avec La Cible du Salève, et que le Président est très satisfait à la fois du travail de l'OMS et de la Ville, et de ce partenariat, sans pour cela lancer de polémiques publiques concernant la participation du Maire ou des Élus à une action. Ceci étant, revenons au dossier, revenons au dossier lui-même. »*

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Couty,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la Cible du Salève,

ACCEPTE de verser à la Cible du Salève une prime de 3000 € pour ses résultats.

La dépense en résultant est prévue au BP 2008 – Imputation 6574-40/1

AFFAIRES CULTURELLES

13 | Versement d'une subvention à l'association « Une Toile contre un Mur »

Rapporteur : Mme Libersa

Il est rappelé que l'Association annemassienne de solidarité et d'aide au développement, créée en 2004, compte 35 adhérents et fait partie des membres du Collectif « Annemasse, Solidarité Internationale ». C'est une association de soutien au peuple palestinien, axée sur la sensibilisation aux conséquences du conflit et porteuse d'un projet culturel d'aide à l'enfance.

Une Toile contre un Mur a reçu le Prix de la Ville d'Annemasse en 2006 pour son projet d'école de cirque à Naplouse.

Ce projet d'école de cirque est née de la rencontre entre Une Toile Contre un Mur, qui participe activement à la vie de l'école de cirque de Genève (Théâtre Cirque) et l'association palestinienne Sirk Saghir enseignant les arts du cirque sur place.

Dans un premier temps et avec l'aide du Prix de la Ville, Une Toile a envoyé des professeurs de cirque à Naplouse pour enseigner différentes disciplines et assurer aux jeunes adultes une formation pédagogique.

Dans la continuité de ce projet, la Ville a subventionné cette association à hauteur de 1 500 € (et co-financé par la Fondation de France 5 000 €) en 2007, pour la venue de 8 jeunes palestiniens et 3 adultes durant 3 semaines à Annemasse, pour un stage de cirque à l'école Cirque de Genève. Ces jeunes ont rencontré des jeunes annemassiens ayant eux aussi suivi un stage de cirque. Un spectacle a d'ailleurs été donné le dernier jour. L'accueil se faisait dans les familles annemassiennes et la MJC Sud avait préparé un programme de découverte de la région.

Ainsi, ce programme a permis à ces jeunes Palestiniens de se perfectionner et de découvrir la région mais a aussi permis de réunir jeunes palestiniens et jeunes annemassiens autour d'un projet commun. Les jeunes annemassiens, eux, ont pu découvrir une autre culture.

La volonté de Sirk Saghir est de mettre en place une structure pérenne pour accueillir les enfants de façon stable et régulière. Pour cela, il est donc nécessaire d'avoir une salle personnelle à disposition ainsi qu'un responsable de l'organisation générale.

Actuellement 35 enfants sont accueillis régulièrement aux entraînements et 5 jeunes adultes encadrent les cours.

Les actions de l'association en 2008 sont les suivantes :

- location d'une salle adéquate (4 000 €) ;
- versement d'une indemnité à Baha'a Jedann, de Sirk Saghir, chargé de gérer la logistique de l'école et les entraînements à plein temps (2 400 €) ;
- formation en août et septembre de ce même employé à l'école de cirque de Genève afin d'approfondir ses connaissances pédagogiques et administratives (2 000 €) ;
- projet pédagogique et formation sur place de Babou Sanchez, professeur de cirque à Bruxelles (5 000 €) ;
- projet de création de cirque de Malo Henriaud (artiste originaire d'Annemasse), qui propose un travail d'aide à la création dans sa discipline « clown ». Elle s'était déjà rendue à Naplouse dans le cadre du projet « nablus Circus » primé du Prix de la Ville d'Annemasse (1 000 €) ;
- la venue de 2 guides (1 palestinien et 1 malien) de tourisme solidaire pour la Semaine de la Solidarité, au mois de novembre 2008, pour des interventions scolaires notamment.

A noter le soutien obtenu par le Sénat, à hauteur de 10 000 € et un don de 5 000 € de la Fondation Un Monde Pour Tous.

Monsieur Foing: « Nous aidons une association qui fait un travail primordial parce que vous imaginez bien qu'à Naplouse, les associations sportives et culturelles sont plutôt rares, et que cette association fait un vrai travail de fond. De plus, cette association essaie de travailler le plus souvent avec des ONG Israéliennes et ça permet d'avoir des projets qui sont « transfrontaliers ». C'est quelque chose que je voulais faire remarquer car c'est relativement rare et je trouve que c'est tout à l'honneur d'Annemasse d'aider des associations qui ne sont ni sectaires, ni fortement marquées. »

Monsieur Benoist: « Heureusement Monsieur Foing a apporté un complément qui me paraît indispensable. Parce que débiter cette présentation en disant que c'est un soutien au peuple palestinien, je n'accepte pas. »

Madame Libersa: « En fait, c'est plus un soutien à la vie des gens sur place, parce que c'est vrai comme le disait Patrick Foing... »

Monsieur Benoist: « Formulez mieux alors, parce que c'est formulé de manière politique. »

Madame Libersa: « ... Alors, le soutien à la population palestinienne, il est plus dans le sens de donner une activité, des buts, et un projet culturel dans un pays qui en manque cruellement. »

Monsieur Foing: « Je pense qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt. On ne veut pas rentrer dans la problématique du Moyen-Orient, on ne va pas le faire ce soir, ni la volonté, ni en tout cas pour moi les compétences. Simplement dire que ce sont évidemment des jeunes palestiniens, ils sont en dehors de la structure Israël, mais il ne faut pas non plus être plus royaliste que le roi. Si cette association arrive à trouver des partenaires en Israël, on peut dire un soutien aux palestiniens, on n'est pas dans une problématique politique en disant voilà on va soutenir le Hamas, ou Arafat, ou les successions d'Arafat, ou quoi que ce soit. Il s'agit vraiment de quelque chose pour les jeunes et qui fait l'objet d'un assentiment transfrontalier. »

Monsieur le Maire appelle au vote

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Madame Libersa,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Une Toile Contre un Mur.

La somme est inscrite au BP 2008.

QUESTIONS ORALES:

Monsieur le Maire: « *Nous avons fini l'ordre du jour mais il nous reste deux questions orales: l'une concerne une déclaration que veut faire Monsieur Pirat. »*

Monsieur Pirat: « *Il ne s'agissait pas d'une question orale mais simplement...*»

Monsieur le Maire: « *Une déclaration, je l'ai...*»

Monsieur Pirat: « *Oui. Je l'avais mise en conformité avec ce qu'il se passe depuis à peu près les élections, c'est-à-dire la reprise de liberté d'expression que j'ai toujours eu dans ce conseil municipal. Donc je démissionne de l'association « Réussir Annemasse » , je resterai fidèle à moi-même en ce qui concerne la défense des intérêts des gens d'Annemasse, représentant du groupe local des Verts d'Annemasse, et je continuerai à avoir la même attitude tant au niveau des différentes commissions auxquelles je participe, qu'au niveau du Conseil Municipal. »*

Monsieur le Maire: « *Je me permets Monsieur Pirat (j'enregistre bien évidemment votre remarque, votre déclaration, votre intervention), je pourrais faire un peu d'humour mais je ne le ferai pas. Je vais avoir de plus en plus de mal à savoir qui est dans l'opposition, il va falloir un organigramme ça va être très compliqué!*

Ceci étant je vais quand même dire, je ne peux pas laisser dire Monsieur Pirat, que les électeurs qui ont voté Vert aux cantonales, je pense qu'ils vont être surpris de savoir qu'ils ont au Conseil Municipal un porte-parole issu de la liste officielle de l' UMP, je pense qu'ils vont être surpris, mais ça c'est vos affaires et vous leur expliquerez. Je pense que c'est un peu particulier. J'essaie d'être sérieux, je crois qu'il y a, vous êtes adhérents des Verts, c'est votre droit et je le respecte, quand vous parlez comme un adhérent des Verts, il y a dans mon équipe un autre adhérent des Verts que j'apprécie beaucoup. Monsieur Burgniard quand il parle, il est aussi membre des Verts et pour moi il apporte une parole dans ce sens là, d'autant plus qu'il y a dans ma majorité nombre de personnes qui sans être adhérentes des Verts ont une sensibilité écologique très forte et je m'en félicite. Je souhaite qu'il n'y ai pas forcément dans cette enceinte des porte-paroles officiels d'organes ou de partis extérieurs. Il y avait une liste, il y a des hommes et des femmes qui ont des adhésions, qui sont engagés, c'est leur droit et c'est bien, c'est une bonne chose. Ceci étant, je pense que le débat continuera à être positif et constructif dans cette assemblée. Il est constitué d'une liste majoritaire, d'une liste conduite par Monsieur Benoist avec des particularités, d'une liste conduite par Monsieur Vigny avec des gens qui n'en sont plus. Voilà! C'est le constat, je ne fais pas de commentaire. C'est un simple constat. Ce que je souhaite, c'est que quelques soient vos positions et vos évolutions, c'est que le débat, et je le répète j'en suis satisfait, reste comme il est aujourd'hui, très constructif et je vous en remercie. »

Monsieur Vigny: « Je vais quand même vous répondre. Nous avons établi un pacte de gouvernance avec Alain Pirat, qui ne pouvait se réaliser bien entendu que si nous étions élus. Ça n'a pas été le cas, et on s'était dit que si nous n'étions pas élus, il reprenait sa totale liberté, qu'il reprend aujourd'hui. Sachez Monsieur le Maire, que l'on continue d'échanger et de se voir. Et puis je voulais remercier tout particulièrement Alain pour la qualité de ses compétences et tout ce qu'il a apporté sur la liste « Réussir Annemasse » en matière de transport, en matière d'aménagement du territoire. C'est un éminent spécialiste, et je suis très fier de l'avoir fait rentrer au Conseil Municipal.

Monsieur Vigny s'adresse à Monsieur Boucher.

Attendez Monsieur, vous pourriez être simplement poli. Je ne me permets pas de sourire lors des interventions de qui que ce soit...»

Monsieur le Maire: « Monsieur Vigny continuez! Je vous en prie. »

Monsieur Vigny: « ... ça fait plusieurs fois Monsieur Boucher que vous le faites et je vous demanderais s'il vous plaît de vous abstenir! La prochaine fois je peux vous dire que je quitte le conseil. Nous, nous ne permettons pas ces sourires. Je sais bien que ça...»

Monsieur le Maire: « Monsieur Boucher, euh Monsieur Vigny, je vous en prie. »

Monsieur Vigny: «...et puis, je n'ai pas tout-à-fait la même lecture que vous, parce qu'il n'y avait pas de liste des Verts. Alors même si vous en avez parmi vous (d'ailleurs qu'on n'entend pas souvent) je pense que vous avez mis tout en oeuvre pour qu'elle n'existe pas. Moi je suis très fier de voir qu' Alain va prendre son indépendance, sa liberté et puis que la prochaine fois, dans 5 ans et demi, que Monsieur Pirat puisse prendre la tête d'une liste Verte. Voilà. »

Monsieur le Maire: « Vous annoncez déjà la campagne électorale prochaine Monsieur Vigny! »

Monsieur Vigny: « Je ne sais pas mais je réponds à vos propos, des fois un peu démagogiques. Je pense que Monsieur Pirat fait des interventions de qualité, c'est un homme compétent, je n'apprécie pas du tout la confusion de cette lettre de démission. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Augusto.

Monsieur Augusto: « Tout simplement l'UMP va travailler, va se préparer pour répondre à votre question. On fera notre rôle dans l'opposition tout simplement. Vous êtes au commande, vous dirigez, on vous laisse diriger; mais croyez bien que l'on a sans détour un peu ce qu'on mérite. Donc on a compris et je peux vous dire qu'il y a des gens qui travaillent et que vous allez, dans quelques temps, dans quelques mois, voir une vraie opposition UMP. Voilà ce que j'ai à vous dire Monsieur le Maire.»

Monsieur le Maire: « Mais c'est très bien, moi j'ai absolument rien contre un groupe d'opposition, au contraire. Je crois que la démocratie nécessite une opposition forte, sérieuse, unie et constructive. Donc j'en suis le premier satisfait de ce que vous venez de dire. Simplement, permettez-moi d'être un peu étonné d'apprendre ici-même (Monsieur Vigny vous venez de le dire) que dans le cadre de la campagne, il y avait un accord sur le fait que si vous étiez battus, Monsieur Pirat reprenait sa liberté. Je suis heureux de l'apprendre mais les électeurs qui ont voté auraient

aimé le savoir peut être avant. C'est tout, c'est un simple commentaire qui n'a rien de démagogique. »

Monsieur Burgniard: *« Monsieur Vigny, nous avons compris qu'il n'y avait pas vraiment de cohérence entre vous, merci de nous l'apprendre si longtemps après l'élection. Deuxièmement, avec le respect que je vous dois, Monsieur Accoyer vous a adoubé et les Verts du département seront très surpris d'apprendre que vous venez d'adouber Monsieur Pirat comme leader des Verts sur Annemasse. »*

Monsieur Vigny: *« Monsieur Burgniard, j'ai constaté certaines intentions de votre part, notamment sur l'aménagement de la route de Genève, où vous êtes intervenus, et j'ai vu que vous étiez un peu ... Sachez que si j'étais adoubé par Monsieur Accoyer (comme vous le dites) j'ai toujours eu ma liberté de penser, j'ai toujours respecté les hommes qui étaient en face de moi. Ça a toujours été ma grande qualité, et j'ai un grand respect pour Alain. Voilà, c'est tout.»*

Monsieur le Maire: *« Merci pour cette déclaration que je sais sincère; mais que chacun interprétera politiquement. Ceci étant il y a une deuxième question orale, c'est Mademoiselle Michel qui interroge Monsieur le Maire et le Conseil Municipal concernant la Fantasia. »*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Becquet.

Monsieur Becquet: *« Madame Michel, je reprends donc votre courrier électronique. Vous écrivez:*

«Monsieur le Maire, je vous ai écrit début juillet, deux courriers restés lettre morte »

Personnellement, dont la manière que vous écrivez à Monsieur le Maire, moi je ne vous répondrais pas, et je comprends qu'il ne réponde pas. Dans vos courriers, vous annoncez également la publication de sa réponse sur votre blog, et ça c'est inadmissible.

Je continue. Vous demandez à Monsieur le Maire « une explication sur les travaux de réfection de la clôture du parc de La Fantasia qui figure sur le site de la mairie dans la rubrique des principales réalisations pour l'année 2007 – Réfection Clôture Fantasia 70.000 euros. Aujourd'hui, force est de constater que ces travaux n'ont pas été réalisés. Merci de nous dire exactement ce qu'il en est et de nous produire les devis et factures ainsi que les bons à payer justifiant que ces travaux ont bien été réalisés. »

Alors là, d'un côté vous constatez que ces travaux n'ont pas été réalisés et d'un autre côté vous demandez de justifier qu'ils ont été réalisés avec en plus des pièces à l'appui, mais bien sûr je ne peux pas puisqu'ils n'ont pas été réalisés.

Alors je m'arrêteraient bien là mais je continue quand même. Nous avons discuté il y a quelque temps du compte administratif 2007. Nous avons vu qu'en section « investissement », en dépense directe donc ce qui représente les travaux, nous avons une somme de 11.334.000 euros. Alors que le mur de La Fantasia (qui représente 70.000 euros) n'ait pas été réalisé, d'accord. Je pense que ce ne doit pas être le seul projet que nous n'avons pas réalisé en 2007. Pourquoi me direz-vous? Manque de temps, manque de main-d'oeuvre, des projets peut être plus urgents, cela me semble quand même facile à comprendre. Alors ne cherchez pas non plus ce projet en 2008, il n'y est pas. Choix budgétaire oblige. Alors, notre choix qui s'est avéré très positif de transférer les théâtres de verdure à ce Parc Fantasia, aura eu l'avantage de faire découvrir, à vous comme à d'autres, ce splendide endroit. Sachez quand même qu'il a fallu y effectuer un travail beaucoup plus approfondi au niveau du travail des espaces verts pour pouvoir accueillir dans de très bonnes conditions ces théâtres de

verdure. Alors ce choix entraînera certainement dans l'avenir quelques aménagements dont ce mur qui semble vous obséder. Voilà ma réponse.»

Madame Michel: *«Pourquoi dans ce cas là, vous n'avez pas fait la correction directement sur votre site et que vous maintenez qu'il y a bien la réfection de ce mur pour 70.000 euros? C'est de la désinformation!»*

Monsieur le Maire: *« Vous avez Mademoiselle Michel, les mots un peu faciles: censure, désinformation, etc. Essayez, pour revenir au débat que nous avons, d'être constructive. Vous posez une question tout-à-fait normale, que vous essayez à partir de là de polémiquer et de trouver quelque chose pour nous mettre en difficulté, je crois que c'est inutile. On a comme vous, l'envie de faire de ce parc, un parc où les annemassiens aient envie de venir. C'est pour cela que nous avons pris la décision de mettre les théâtres de verdure au parc de La Fantasia. Et bien évidemment, comme l'a dit Monsieur Becquet, nous serons amenés à aménager petit à petit ce parc de manière à ce qu'il corresponde à l'utilisation pendant l'été. C'est pas plus compliqué et difficile que ça.*

Je me permets quand même un mot, car mon ami André Becquet a dit que je n'avais pas répondu et il m'a soutenu et je l'en remercie. Je n'ai pas répondu, il y a le ton de la lettre mais ça je suis habitué, il y a surtout et je tiens à le dire très nettement qu'il n'est pas question que le Maire de cette Ville dialogue avec les annemassiens par blog interposé d'autres personnes. Donc tant que vous direz que si je vous réponds, ma lettre sera sur votre blog, je ne vous répondrai pas. Le jour où j'aurai la garantie que ma lettre, c'est vous qui la recevrez et qu'avec éventuellement mon accord, vous en ferez l'utilisation que vous voulez, à ce moment là je pourrais vous répondre. Je crois que c'est clair. »

Monsieur Minchella: *« Un mot pour dire, on parle beaucoup de La Fantasia, je rappelle que le parc Montessuit c'est bientôt et c'est un autre projet que ça. On aura l'occasion d'aller inaugurer très rapidement, que ce soit le parking ou le dessus.»*

Monsieur le Maire: *« Si mes souvenirs sont exacts, c'est pas 70.000 euros mais environ 2.000.000. Et c'est 2500 m2 d'espaces verts supplémentaires pour les annemassiens. »*

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance,